



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Programme TRANSALP
Mobilités individuelles d'élèves
France-Italie**

Session de septembre 2024



Principes généraux :

- Trans'Alp est un programme de mobilité individuelle d'élèves avec réciprocité : les participants doivent pouvoir partir et accueillir
- Séjour en immersion de 3 à 4 semaines en période scolaire dans le pays d'accueil
- Partenariat entre un établissement de l'académie de Lyon et un établissement du réseau «transalp» de l'USR de Lomba (Si un établissement à beaucoup de candidats, un «triangle» peut être mis en place.)

Les précédentes sessions

- Plus de 40 lycées participants
- 265 élèves italiens et 265 français participants entre 2015 et 2020.
- Après 2 ans d'arrêt en raison du COVID, 170 élèves italiens (Lombardie) et 170 élèves français (Lyon) ont participé en 2022-2023. Leur nombre a atteint 195 pour l'année 2023-2024.

Conditions de participation des élèves

Futurs élèves de 1^o ou de Tle à la rentrée 2024

- Lycées publics, lycées privés sous contrat
- Pouvoir accueillir un correspondant chez soi
- Motivation forte
- Esprit d'ouverture et envie de découvrir
- Elèves autonomes et responsables
- Niveau de langue suffisant pour pouvoir comprendre et se faire comprendre au quotidien

Principe de réciprocité

Une expérience d'immersion à un coût très modeste

Condition : pouvoir héberger un correspondant et l'intégrer dans votre vie quotidienne

Sont à la charge de la famille du participant :

- les frais de déplacement AR
- l'accueil du correspondant sur la base de la réciprocité (hébergement, lessives, nourriture à la maison et à l'extérieur /cantine, transports, sorties organisées par le lycée et la famille)

RAPPEL : L'élève s'engage à partir et à accueillir.

Les possibilités de financement

et la «mention mobilité scolaire européenne et internationale»

Si l'établissement fait partie du Consortium Erasmus CERA-SCO (et non CERA-PRO), l'élève peut recevoir un petit financement que l'établissement prend sur le «soutien organisationnel» au titre des frais de transport vers la Lombardie.

Dans ce cas, s'il part au moins 4 semaines en première et avec un contrat d'études, il pourra se présenter à l'oral permettant d'avoir la mention «mobilité scolaire européenne et internationale» au baccalauréat.

Une visio-conférence d'information est organisée à l'attention des enseignants de lycée intéressés par cette mention, décrite dans le BO n°31 du 25 août 2022, le mercredi 13 mars 2024 de 14h à 15h. Voici le lien :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/54367/creator/38947/hash/481911af1378c0d8cff96bc6c9412ede46cc19b0>

Il est également possible de demander l'aide du fond social du lycée pour régler les frais liés à des sorties organisées par l'établissement avec les correspondants, etc.

Un suivi pédagogique personnalisé

- Une convention est signée entre les établissements ;
- Un contrat d'études individuel est établi avant le départ avec votre professeur référent qui précise :
 - * les objectifs de la mobilité (langue, interculturel, autonomie)
 - les cours que l'élève devra suivre (et éventuellement ceux dont il sera dispensé)
 - * les modalités d'évaluation

Objectifs de l'expérience

PRATIQUER L'ITALIEN ET DÉCOUVRIR DE L'INTÉRIEUR LA CULTURE ITALIENNE

DÉCOUVRIR UN AUTRE FONCTIONNEMENT SCOLAIRE, UN AUTRE RYTHME AU QUOTIDIEN, ET D'AUTRES HABITUDES.

L'OCCASION D'OBSERVER DES DIFFÉRENCES, MAIS AUSSI DE RÉFLÉCHIR SUR TES PROPRES HABITUDES, CE QUI EST TOUJOURS ENRICHISSANT.

-DEVENIR PLUS AUTONOME

-FAIRE UNE EXPERIENCE HUMAINE

-TON CORRESPONDANT / TA CORRESPONDANTE ET TOI **pourrez prendre contact pendant l'été. VOUS AUREZ DES POINTS COMMUNS MAIS PARFOIS, IL / ELLE SERA PEUT-ÊTRE DIFFÉRENT(E) DE TOI. CELA NE DOIT PAS T'INQUIÉTER, AU CONTRAIRE. CE SERA L'OCCASION D'ÉCHANGER.**

-N'HÉSITE SURTOUT PAS À COMMUNIQUER AVEC TON CORRESPONDANT ET TA FAMILLE D'ACCUEIL ET À **LE DIRE QUAND TU NE COMPRENDS PAS QUELQUE CHOSE. PLUS TU COMMUNIQUERAS, PLUS TU AURAS DE BEAUX SOUVENIRS DE CES SEMAINES PARTAGEES ENSEMBLE.**

Calendrier conseillé

Les établissements partenaires s'accordent pour définir la durée du séjour, de 3 ou 4 semaines.

Suggestion :

- septembre 2024 : Italiens en France
- Toussaint + une à deux semaines: Français en Italie

Possibilité d'adapter ces dates pour les établissements ayant déjà un partenariat, selon les préférences des deux établissements.

Le dossier de candidature contient :

Le formulaire de candidature qui permet de mieux connaître les conditions de vie et la personnalité de l'élève et ainsi de proposer un correspondant «compatible» et qui contient également un engagement signé par l'élève et un engagement signé par les responsables légaux.

Un rappel du règlement et des responsabilités de chacun : les «recommandations»

La liste des documents administratifs que l'élève doit préparer et à avoir sur lui/elle pendant le séjour en Italie



Le certificat médical de non contre-indication

PETIT RAPPEL :

DES SOUCIS DE SANTÉ ?

UN RÉGIME ALIMENTAIRE PARTICULIER?

UN TRAITEMENT MÉDICAL ?

- ...?

Il faut prévenir!

Les professeurs référents (extrait des « recommandations »)

- TU AS UN **PROFESSEUR RÉFÉRENT EN FRANCE**, QUI EST GÉNÉRALEMENT TON PROFESSEUR D'ITALIEN, ET AVEC LEQUEL TU POURRAS COMMUNIQUER SI BESOIN PAR MAIL POUR LES COURS EN FRANCE. C'EST LUI QUI VA PRÉPARER TON CONTRAT D'ÉTUDES, QUI DÉFINIRA CE QU'IL ATTEND DE TOI PENDANT TON SÉJOUR, ET À TON RETOUR. IL TE FAIT CONFIANCE À CE SUJET.

- TU VAS AVOIR AUSSI UN **PROFESSEUR RÉFÉRENT EN ITALIE**, GÉNÉRALEMENT UN PROFESSEUR DE FRANÇAIS, QUI TE PERMETTRA DE T'EXPRIMER DANS TA LANGUE MATERNELLE SI BESOIN, POUR AVOIR DES RENSEIGNEMENTS D'ORDRE PRATIQUE, OU CLARIFIER UNE ÉVENTUELLE INCOMPRÉHENSION, NOTAMMENT POUR LE SUIVI DES COURS.

SI LE PROFESSEUR RÉFÉRENT PEUT T'AIDER AU NIVEAU LINGUISTIQUE ET CULTUREL, IL N'EST PAS RESPONSABLE DES ÉLÈVES.

LE PROFESSEUR RÉFÉRENT A UN RÔLE PÉDAGOGIQUE, ET C'EST À LA FAMILLE D'ACCUEIL QUE TU DOIS PARLER DE TES ÉVENTUELLES DIFFICULTÉS PERSONNELLES, SAUF SI TU AS DU MAL À LES EXPRIMER EN ITALIEN, ET QUE TU AS BESOIN D'UNE AIDE LINGUISTIQUE, N'HÉSITE PAS ALORS À SOLLICITER LE PROFESSEUR RÉFÉRENT.

Organisation concertée

- Binômes formés conjointement par les professeurs référents
- Choix par les professeurs référents des dates de séjour

Nouveautés

- Un engagement des responsables légaux a été inclus dans le formulaire de candidature.
- Les dossiers de candidature des élèves doivent maintenant être envoyés scannés par le secrétariat du lycée (claire.chassagne@ac-lyon.fr), en plus du « tableau récapitulatif »
- Un document intitulé « quelques recommandations » enrichit et remplace les « vademecum »
- Possibilité de lancer un partenariat avec un établissement sicilien

A majestic snow-capped mountain range under a clear blue sky, with the title 'Les DOCUMENTS du DOSSIER' overlaid in the center.

Les DOCUMENTS du DOSSIER

1. Le dossier de candidature Incluant l'engagement de l'élève et des responsables légaux

- à communiquer à l'établissement partenaire, et à la famille d'accueil)
- à conserver 2 ans en établissement
- copie à envoyer à la personne chargée de mission auprès de la Drareic

Ce document précise

- les coordonnées des responsables légaux
- lettre de présentation, centres d'intérêts et personnalité de l'élève
- autorisation et engagement des parents (respect des lois du pays d'accueil, autorisation d'un traitement médical en cas 'urgence, couverture maladie et responsabilité civile, CEAM, règles sanitaires du pays d'accueil, prise en charge du correspondant conformément au principe de réciprocité, pratique de la langue, autorisation de prise d'image, autorisation de participation aux sorties et activités organisées par l'établissement d'accueil)
- toute information utile concernant l'état de santé des candidats
- allergies, animaux... (RGPD : une case de consentement est à cocher)

2. Le tableau récapitulatif

- à conserver 2 ans en établissement
- copie à envoyer à la personne chargée de mission auprès de la Drareic



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Liste des élèves en mobilité Année 2024-2025

Etablissement :

Cachet de l'établissement :

Ville :

Nom et prénom des élèves français	Dates de séjour en Italie	Nom et prénom Numéro du responsable légal	Lieu de la mobilité Etablissement : Ville :

N.B. : Tout changement de date doit être signalé à la Drareic à claire.chassagne@ac-lyon.fr



3. La convention bilingue entre les établissements partenaires

- à conserver 2 ans en établissement.
- La famille française doit en avoir pris connaissance.
- Il n'est pas nécessaire de l'envoyer à la Drareic.

4. Le contrat d'études individuel :

- Un suivi pédagogique personnalisé
- à établir conjointement entre les professeurs référents et à faire signer par l'élève, son responsable légal et les professeurs référents des 2 établissements
- à conserver 2 ans dans l'établissement
- Il n'est pas nécessaire de l'envoyer à la Drareic sauf si l'élève se présente à la mention «mobilité scolaire européenne et internationale»

NB : L'élève doit avoir sur lui ce contrat d'études, qu'il devra présenter au professeur référent en Italie. Il est fortement souhaitable que ce dernier en ait pris connaissance avant l'arrivée de l'élève français.

Lors de son séjour en Italie, l'élève doit avoir avec lui :

- 1) Carte d'identité ou passeport en cours de validité ;
- 2) Autorisation de sortie de territoire : redevenue obligatoire depuis le 15 janvier 2017 ;
- 3) Attestation d'assurance de responsabilité civile ;
- 4) Carte européenne d'assurance maladie ;
- 5) Certificat médical de moins de 3 semaines avant la date de départ ;
- 6) Contrat d'études à présenter au professeur référent en Italie ;
- 7) Les recommandations
- 8) Tout document exigé lié au contexte sanitaire de la COVID-19 ;

Les échéances à retenir :

A. Pour les établissements ayant déjà un partenariat :

- 1- Confirmer la pérennisation du partenariat (mail du 9/2/24)
- 2- Dossiers des élèves à envoyer pour le **mardi 7 mai 2024**
et **tableau récapitulatif à envoyer** pour le **mardi 11 juin 2024.**

NB : Il n'est pas nécessaire d'envoyer à la DRAREIC la convention ni les contrats d'études.

Contact : claire.chassagne@ac-lyon.fr

B. Pour les établissements n'ayant pas/plus de partenariat :

1- Envoyer à la DRAREIC une demande de partenariat, avec le nombre d'élèves intéressés, afin de lancer une recherche côté italien avant le **26 mars 2023.**

2 – Prendre contact avec l'établissement proposé par la DRAREIC. Préparer ensemble la mise en place du partenariat en formant les binômes de correspondants, et en remplissant les conventions et les contrats d'études. La DRAREIC reste disponible pour toute demande d'information.

3- Une fois le partenariat établi, envoyer les dossier des élèves pour le **mardi 7 mai 2024.**

4. Envoyer le tableau récapitulatif pour le **mardi 11 juin 2023.**